



explication logiciel rappro bancaire

Par **virginiek**, le **18/03/2009** à **21:45**

je travaille depuis 34 ans comme comptable , je m'occupe de la trésorerie et fais les rapprochements bancaires. J'ai été formée avec ma chef sur un logiciel de rappro il y a quelques années. L'été dernier j'ai expliqué mon travail à une personne du bureau. Aujourd'hui ma chef exige que je forme une autre personne au cas où je serai malade sur ce logiciel. (on change en plus de logiciel dans 2 mois). Ma chef est cadre (3° collègue), moi je ne suis que 1° collègue ; j'estime que c'est à ma chef d'expliquer le fonctionnement du logiciel de rappro et pas à moi . Suis-je dans mes droits ? Merci de vos conseils.

Par **frog**, le **18/03/2009** à **21:51**

[citation]Suis-je dans mes droits ? [/citation]
Je ne pense pas. Et puis, pourquoi vouloir à tout prix refuser de faire ce qu'on vous demande ? C'est pas comme si on vous demandait de refaire la peinture des locaux, ou d'exercer une mission vraiment éloignée de votre domaine...